



INSCRIPTIONS

Les formulaires d'inscription doivent être reçus à l'école de jour de l'élève avant le **31 mai 2019**. Les formulaires doivent être dûment complétés et toutes les signatures doivent y être apposées (direction de l'école de jour, parent et élève). Tout formulaire incomplet sera retourné.

Veillez noter que l'offre finale des cours sera établie le lundi 10 juin 2019 en fonction des inscriptions. Nous communiquerons avec les élèves au plus tard dans la semaine du 17 juin 2019 afin de confirmer leur inscription.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Élèves de la 9^e à la 12^e année qui ont réussi le cours préalable.

Veillez noter que:

- **L'élève qui désire rehausser sa note ou s'avancer dans son cheminement académique devra faire le cours complet (110 heures) selon les nouvelles exigences du Ministère. Les cours d'accélération (55 heures) ne sont plus offerts.**
- **Le programme d'été ne bénéficie pas de ressources additionnelles en enfance en difficulté. En conséquence, nous ne pouvons y accepter les élèves étant identifiés avec un trouble de comportement.**

FRAIS D'ACTIVITÉS

Des frais d'activités de **25 \$ en argent comptant sont exigés la première journée de classe** (ces frais servent à couvrir les ressources, l'équipement, les installations et le transport).

HORAIRE PRÉVU

Les cours auront lieu du 2 au 26 juillet 2019 du lundi au vendredi de 8h15 à 15h15. Une pause de 15 minutes est prévue par bloc de temps en plus d'une pause pour le dîner de 11h30 à 12h15. Veillez noter que les cafétérias dans les écoles sont fermées pendant l'été.

ASSIDUITÉ DES ÉLÈVES/RETRAITS

L'élève doit se présenter à l'heure selon l'horaire du cours. L'élève inscrit à un cours d'été peut accumuler un maximum de 3 absences après quoi il (elle) pourrait être retiré(e) du cours.

L'élève qui nuit à une ambiance calme et productive en salle de classe ou qui cause des problèmes (flânage, manque de respect pour les règlements de l'école) risque d'être retiré (veuillez discuter des cas particuliers avec la direction adjointe des cours d'été).

ENTENTES SPÉCIALES

Toutes les ententes spéciales doivent être approuvées par la direction des cours d'été (heures d'assiduité, retards, permissions spéciales, etc.).



ATTENTES ACADÉMIQUES

L'élève doit compléter et réussir le cours pour lui octroyer le crédit. Le test (projet) final équivaut à 30% de la note finale.

CARTE PRESTO

Une carte PRESTO sera fournie aux élèves de moins de 18 ans si la distance entre son adresse principale et l'école où il (elle) prendra son cours est supérieure à 3 km.

La carte est valide pour le mois de juillet et sera remise aux élèves la première journée de classe. L'élève est responsable de créer un compte et d'enregistrer sa carte Presto aussitôt qu'il la reçoit sur le site www.cartepresto.ca afin de bénéficier d'un remplacement rapide et à peu de frais en cas de perte, vol ou endommagement.

Si vous avez des questions concernant les cours offerts pendant l'été, vous pouvez communiquer avec Mme Mayra Gutiérrez, agente de programmes par courriel au mayra.gutierrez@cepeo.on.ca ou par téléphone au 613-731-7212 poste 4044.